

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DU CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES : RÉSUMÉ

Alors que l'année 2015 avait été fort difficile, notamment du fait de la transition du Fonds Social Européen, 2016 nous a permis de renouer avec davantage de stabilité. La plus belle preuve en est sans doute la courbe des épreuves réalisées, qui a retrouvé son augmentation annuelle de 10%. Le cap des 2.000 certifications professionnelles délivrées sur une année via épreuve a été dépassé, pour atteindre 2 202 Titres de compétence délivrés en 2016.

2016 aura également été une année de concrétisation progressive de l'appui qui avait été annoncé dans les politiques régionales. La validation des compétences a ainsi été intégrée dans le Plan Marshall 4.0. en Région wallonne et dans la Stratégie 2025 en Région bruxelloise, tandis qu'un appui financier complémentaire a été consenti. Il est destiné soit aux partenaires de la validation de compétence (p.ex. Mission locale, organisation de cours de Français orientés métiers, ...), soit aux opérateurs du Consortium.

Avec le soutien des Cabinets ministériels de tutelle, plusieurs axes de travail ont pu être développés: développement de l'offre de validation, simplification des procédures d'agrément, accès à la profession, offre de formation de renforcement, validation des détenus, sans oublier le recueil de données sensibles.

QUELQUES CHIFFRES

Pour la période 2005-2016, ce sont **29 102 Titres de compétence** qui ont été délivrés.

Une diversification des modalités d'accès au Titre de compétence est constatée : à côté de la mise en situation professionnelle (13 551 Titres délivrés), nous retrouvons désormais la Reconnaissance des Acquis de Formation (15 535 Titres délivrés) et l'Approche Dossier (16 Titres délivrés).



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



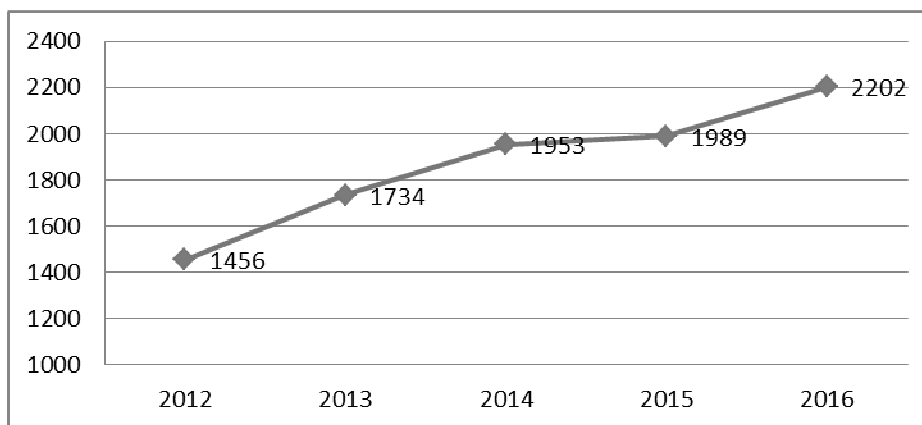


FIGURE 1 : Evolution du nombre de Titres délivrés via mises en situation professionnelle (2012-2016)

L'année 2016 est marquée par une **augmentation de l'offre** : de 39 métiers proposés en 2015, nous passons à 48 en 2016, recouvrant 102 unités de compétence.

Top 5 des métiers les plus validés :

- Employé administratif : 672 épreuves
- Aide- ménager : 538 épreuves
- Conducteur de chariot élévateur : 175 épreuves
- Technicien PC & Réseaux : 163 épreuves
- Aide-Comptable : 154 épreuves

Le nombre d'épreuves de validation associées au métier d'aide-ménagère décroît, contrairement aux métiers d'employé administratif, de conducteur de chariot élévateur et d'aide-comptable.

Le **taux de réussite** reste variable par métier. De 2011 à 2016, une augmentation positive du taux de réussite du dispositif est cependant constatée : passant de 67.4% en 2011 à 74.2% en 2016.

Le **taux de présence** aux épreuves a augmenté en 2016 et est de 84.4%, pour 81.3% en 2015. De plus en plus, les Centres développent des stratégies efficaces pour lutter contre l'absentéisme.

Le **profil du candidat à la validation des compétences change peu d'année en année**. Ainsi, si en 2016, nous constatons une légère évolution dans le profil socio-professionnel, la répartition par niveau scolaire est, elle, similaire aux années antérieures, tandis que la moyenne d'âge reste inchangée.

Concernant la **gestion de l'offre**, sur l'ensemble des inscriptions à la validation des compétences effectuées en 2016, seules 48% ont pu être rencontrées dans le **bassin de vie d'origine**. Si nous nous positionnons sur l'ensemble du dispositif, nous pouvons donc dire que l'offre ne correspond pas à la demande.

La réalité est différente si nous effectuons une analyse bassin par bassin. Nous pouvons ainsi constater que la demande est rencontrée à plus de 80% dans le bassin de vie du Hainaut – Wallonie Picarde et à plus de 60% dans les bassins de vie de la Région Bruxelles-Capitale, de Liège-Huy Waremme et du Hainaut- Hainaut Sud.

L'offre est par contre très problématique au niveau des bassins de vie du Luxembourg, de Liège Verviers et du Brabant Wallon.

AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

AXE 1 : AMPLIFIER L'OFFRE DE VALIDATION AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES CANDIDATS

En Région bruxelloise

L'objectif du FSE (ValBrux) de délivrer 1100 Titres de compétence par an en 2020 se voit renforcé par celui du Ministre de la Formation professionnelle d'en délivrer 2000 par an en 2020 (soit une augmentation de 180%). Pour atteindre ces objectifs et soutenir le delta entre le FSE et la S2025, la Cocof apporte un soutien financier complémentaire par des bonus à l'initiative pour une première période allant du 01/01/2016 au 31/08/2017.

La coordination bruxelloise des opérateurs de validation a été mise en œuvre et dispose d'un Plan d'action et de gestion spécifique en accord avec la Stratégie 2025 de la RBC. Ces premiers projets ont été concrètement mis en œuvre : Fleval, Bonus opérateurs, ...

En Région wallonne

Le Plan Marshall 4.0 quant à lui circonscrit les développements dans les métiers d'avenir. Ainsi, partant d'un travail de l'AMEF, une liste des métiers concernés a été définie en 2016 en concertation avec les secteurs. Par ailleurs, pour ces métiers, un état des lieux des profils existants au niveau du SFMQ, des épreuves de validation des compétences et des initiatives de formation qui y sont liées, permet un aperçu global des développements. Cela permet de coordonner les actions et de mutualiser les efforts à venir.

Cette liste des métiers d'avenir a été approuvée par les secteurs, la CODA et le comité de suivi opérationnel du PM 4.0. Elle permet au Forem et à l'IFAPME d'amplifier leur offre de validation, d'organiser l'offre de formation de renforcement à destination de candidats proches de la réussite, de développer l'approche dossier et d'organiser la communication en vue de la promotion des métiers d'avenir.

Actions menées :

- Poursuite des actions du GT sur la gestion de l'offre : Echange de bonnes pratiques de gestion, simplification de l'extension des lieux de validation au départ d'un Centre agréé, GT analyse des données statistiques, simplification de l'extension de l'agrément à un nouveau métier.
- Réalisation d'un accord cadre pour les Audits externes en collaboration avec l'ensemble des opérateurs
- Réalisation d'un accord cadre pour les développements informatiques
- Planification des améliorations de la plate-forme Val'id. En 2016, mise à jour du logiciel de lecture de carte, développement de la super moulinette RAF, analyse des développements liés à l'Accès Conseiller et aux améliorations Val'id.
- Préparation de l'informatisation de l'agrément
- Développement d'une procédure d'archivage informatique
- Amélioration des outils du secrétariat : amélioration des tableaux de bord et élaboration de nouveaux modèles de courriers pour les demandes d'agrément métiers
- Développement des compétences des membres de la Célex : mise en œuvre d'une nouvelle procédure de recrutement, élaboration d'une nouvelle procédure d'accueil, amélioration des compétences numériques et développement d'une éco-attitude

AXE 2 : DIFFÉRENCIER ET ADAPTER LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA VALIDATION AU PUBLIC ET AUX COMPÉTENCES VISÉS

Ce 2e axe poursuit l'objectif de donner pour chaque candidat un accès à des modalités de validation adaptées à la nature de leurs compétences et à leur situation. Les modalités de validation reprises actuellement sous cet axe sont :

- **Approche individuelle :**
 - L'épreuve (mise en situation professionnelle reconstituée)
 - Le dossier de validation
- **Approche collective :**
 - La Reconnaissance des Acquis de Formation (épreuve)
 - La Validation en entreprise (épreuve ou dossier)

Actions menées :

- Réflexion sur l'ouverture de la RAF à d'autres opérateurs
- Rédaction d'un guide sur la RAF
- Mise en place en place d'une nouvelle procédure de traitement des dossiers RAF : procédure allégée dans le cadre d'une mise en conformité SFMQ
- Développement de l'Approche Dossier (projet pilote « Coiffeur Manager » avec le secteur de la coiffure et « Employé administratif » avec la MIREC et la FUNOC) et de la validation en entreprise (Entreprise SPA)

AXE3 : RENFORCER ET STRUCTURER LES PARTENARIATS AFIN D'OFFRIR UNE INFORMATION, UNE ORIENTATION ET UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE AUX CANDIDATS

Ce 3e axe met l'accent sur l'établissement d'une information et d'une orientation structurées des candidats en amont et en aval de la validation, afin, notamment, d'augmenter le taux de réussite et de présence.

Actions menées :

- Développement de modules courts de formation ciblés sur des éléments d'échec fréquent, dans le but d'augmenter le taux de réussite aux épreuves
- Création d'outils de communication à destination des conseillers (séances d'information, production de vidéo, newsletters, actualités)
- Développement de projets pour les publics fragilisés (FLE, milieu carcéral, Cellules de reconversion, AViQ/Phare)

AXE 4 : AUGMENTER POUR LES CANDIDATS LES POSSIBILITÉS DE REPRISES D'ÉTUDE OU DE FORMATION

La reconnaissance des acquis issus d'apprentissages non-formels et informels est un enjeu majeur pour les travailleurs, mais ne constitue pas pour tous une fin en soi. La possibilité d'accroître sa qualification via un accès (tel que précisé dans l'Art20 §4 de l'Accord de coopération) à une offre de formation ou d'enseignement adaptée aux compétences maîtrisées peut alors constituer le levier nécessaire tant à l'évolution d'une carrière qu'à la professionnalisation d'un secteur d'activités. De plus, une formation menant à une qualification et qui peut être allégée est moins coûteuse pour la collectivité. Ce 4e axe concerne la possibilité d'un parcours de formation au sein des opérateurs du Consortium au départ du Titre de Compétence.

Actions menées :

- Poursuite des collaborations avec le SMFQ
- Action dépendante de l'évolution du Cadre francophone des certifications

AXE 5 : AUGMENTER LA VALEUR D'USAGE DES TITRES DE COMPÉTENCE OBTENUS PAR LES CANDIDATS AU SEIN DES ENTREPRISES ET DES SECTEURS PROFESSIONNELS

Le développement de la valeur d'usage des Titres de compétence au sein des entreprises et des secteurs constitue une priorité majeure de cette législature pour la Commission consultative et d'agrément. La validation ne pourra pleinement se développer que si, au-delà des passerelles entre opérateurs, ces usages sont confirmés. Les objectifs développés dans ce 5ème axe visent l'amplification de la valeur donnée au Titre de compétence par les entreprises et les secteurs professionnels.

Actions menées :

- Renforcement des collaborations avec les secteurs (Educam, IFPM, CFB, Volta, Constructiv, FormTS, Alimento, APEF, Horeca, CP314, Culture, CRF)
- Renforcement de la reconnaissance du Titre au niveau de l'accès à la profession et de la fonction publique
- Renforcement de la communication envers les entreprises (alimentation des réseaux sociaux, développement et mise en œuvre d'une stratégie presse)

MISSIONS DE BASE

Au-delà des actions de développement ci-dessus, les missions récurrentes du CVDC ont été assurées. Citons parmi elles :

- Secrétariat des instances du CVDC : Coda, Codi et Corefs
- Gestion financière du dispositif
- Administration des sessions de validation et envoi postal des 4040 Titres délivrés
- Communication générale et gestion du site internet
- Gestion de la plateforme Val'ID
- Formation initiale et continue des acteurs des Centres de validation
- ...

RAPPORTS DES OPÉRATEURS DU CVDC

Les pages 55 à 99 du Rapport d'activités 2016 détaillent les Rapports d'activités des cinq opérateurs du CVDC. Ces rapports sont structurés, pour ce qui concerne les activités de développement dans les mêmes 5 axes stratégiques ainsi que leurs objectifs pour l'année 2017.

STATISTIQUES RÉGIONALES

Les pages 101 à 112 précisent les statistiques par territoires :

- Région bruxelloise
- Brabant wallon
- Région wallonne

(Nombre d'épreuves, nombre de Titres de compétence délivrés, taux de réussite, évolution des épreuves par opérateur et par métier).

**

Dès son approbation par la Commission consultative et d'agrément, le rapport d'activités 2016 du CVDC pourra être téléchargé dans sa version complète et résumée sur le site : www.cvdc.be > Outils >
